

L'an deux mil quinze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le sept décembre deux mil quinze, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yves HENRY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, MARTIN Rémi, VISTE Christian, OLIVIER Stéphane, BERNARD Sonia, DOURNEL Monique, DUPARC Séverine, EUSTACHE Gilbert, FIANT Jean, HERTZ Didier, MOUCHEL Jean-Marie et VASTEL Guy.

ABSENTS EXCUSES : HAMEL Karine (pouvoir à HENRY Y.) et BAHIER Patrice.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sonia BERNARD

EXTENSION DU CABINET MEDICAL ET DE LA BIBLIOTHEQUE

Suite à la dernière réunion, a rencontré M. HIGNARD, architecte. Ce dernier propose un contrat d'un montant de 3 600 € TTC pour l'élaboration des plans et du dossier de demande de permis de construire.

L'Adjoint délégué présente les plans proposés par l'architecte. Le terrain à l'arrière du cabinet sera décaissé afin de faire une ouverture d'environ 2.50 x 2.00 mètres dans chaque cabinet. L'accès au premier étage se fera par une passerelle à l'arrière du bâtiment. Ainsi, l'escalier reliant le rez-de-chaussée au 1^{er} étage sera supprimé. Cet espace sera récupéré pour faire une banque d'accueil / secrétariat. Le conseil municipal demande que la cloison du fonds soit supprimée afin de récupérer la clarté de la fenêtre située à l'arrière et en même temps d'agrandir ce bureau.

Ces plans ont été soumis ce jour même au Dr MORIN. Il les a approuvés.

Mis à part le gros œuvre, les travaux seront réalisés par les employés communaux. Il faudra compter environ un an et demi pour refaire l'ensemble du cabinet.

Un chiffrage de tous ces travaux devra être établi.

Sera également intégrée à cette demande de permis de construire l'extension de la bibliothèque dans le local situé le long de la route. Des sanitaires seront ajoutés dans le fonds de ce local. Tous les réseaux nécessaires se trouvent dans la cour devant et leur raccordement ne sera pas compliqué. Ces travaux seront réalisés après le cabinet médical.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le devis d'architecte de M. HIGARD pour un montant de 3 600 € TTC
- Autorise le Maire à déposer la demande de permis de construire pour l'extension du cabinet médical et de la bibliothèque.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle de l'ACSVT (club de football) afin de lui permettre de fêter ses 40 ans d'existence. Cet anniversaire sera fêté les 3 et 4 septembre 2016.

La même demande est également adressée aux communes de Sideville et Teurthéville-Hague. Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer pour l'instant. Cette demande sera étudiée l'an prochain au moment de l'attribution des subventions annuelles.

D'autre part, Monsieur le Maire présente un mail reçu également de l'ACSVT sollicitant les services communaux pour la pose de deux panneaux publicitaires sur le terrain de foot. Le Conseil Municipal donne son accord.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Résiliation bail

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme CANU Michel, informant qu'ils mettent fin au bail de location du champ des épinettes au 1^{er} janvier 2016.

Ce champ d'une superficie de 44a et 75ca est offert à la location. Toutefois, l'accès à ce champ est très étroit et seul un petit tracteur peut passer.

2. Suite de l'entretien avec la Pharmacienne

Suite à la dernière réunion, un conseiller municipal s'est procuré un devis pour la location d'un bâtiment modulaire si un éventuel médecin voulait s'installer rapidement à Virandeville. Les frais d'installation sont de 2 412 €, la location d'un 60 m² est de 437 € mensuel et les frais de dépose sont de 1 340 €. Ce bâtiment est posé soit sur une dalle béton ou sur des plots béton.

L'emplacement le plus propice pour le poser serait le terrain à côté du cimetière, tous les réseaux passant à proximité.

Monsieur le Maire a rencontré Mme NOYON, pharmacienne suite à sa proposition de faire venir un médecin à Virandeville. Le projet est abandonné, le médecin s'installant ailleurs.

Pour éviter toutes interférences dans ces dossiers, il a été décidé en parfait accord avec Mme NOYON que si une nouvelle proposition de présente, une rencontre sera organisée avec tous les partenaires concernés (médecin en place, médecin à venir, pharmacien, infirmier et mairie), ceci pour éviter toutes réponses hâtives et qui n'aboutissent pas.

Le Conseil Municipal approuve.

3. Document unique

Le document unique est terminé et parti pour avis du CTP auprès du Centre de Gestion. La demande de versement de subvention a également été adressée au Fonds National de Prévention.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur FIANT pour tout le travail accompli, c'était un gros dossier. Cela a permis l'économie d'environ 10 000 €, c'est ce que demandaient en moyenne les bureaux d'études pour réaliser ce document.

4. Rentrée scolaire 2016

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier reçu de l'inspecteur d'académie, l'informant d'une légère hausse des effectifs pour la rentrée de 2016 : 86 élèves prévus

5. Voirie

Suite à la demande de busage au Hameau les Contes devant la propriété de M. et Mme BOIVIN, la commission voirie s'est rendue sur place le 05 décembre dernier.

Plutôt que des buses, la commission opte pour la pose de caniveaux CC1 qui récupéreront les eaux de pluie et par la même occasion soutiendront la route. L'Adjoint délégué précise que de ce côté de la route, l'eau ne ruisselle qu'en cas de pluie.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

6. Stade

Le réglage de l'éclairage au stade ainsi que l'ampoule à changer seront réalisés jeudi prochain, sous réserve des conditions météorologiques. La présence d'un responsable du club de foot est nécessaire pour approuver les réglages.

7. Soirée débat-conférence

Monsieur VASTEL informe qu'il est membre d'un collectif pour les réfugiés et à ce titre il organise une soirée débat-conférence le 09 avril prochain pour récupérer des fonds. Il remercie d'une part M. le Maire de mettre la salle à disposition gratuitement et demande qu'un encart soit mis dans le bulletin municipal.

8. Théâtre

La présidente de la troupe des Arti'show informe que les travaux entrepris derrière la scène ont bien avancé. Le conseil municipal sera invité à visiter une fois les travaux terminés.

La séance est levée à 20h40